



COMMUNE DE SAINT GUILHEM LE DESERT



ARRETE MUNICIPAL 53-2026

Autorisation de voirie
« OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC »

POLICE DE LA CIRCULATION
CIRCULATION FERMÉE

rue du bout du monde

14 avril 2026

ENSIO

LE MAIRE DE SAINT GUILHEM LE DÉSERT

Vu le Code des Général des Collectivités Territoriales,

Vu la demande de la société ENSIO pour une demande d'autorisation d'occuper la voie publique le 14 avril 2026 au 3 rue du bout du monde afin de réaliser des travaux de terrassement à cette adresse,

Considérant que l'intervention de la société Ensio empêchera la circulation des véhicules dans la rue du bout du monde,

Arrête

Article 1 : La société ENSIO est autorisée à occuper la voie publique au 3 rue du bout du monde le mardi 14 avril 2026

Article 2 : La circulation des véhicules sera interdite dans la rue du bout du monde le mardi 14 avril 2026

Article 3 La Police Municipale, les Agents de Surveillance de la voirie et la Brigade de Gendarmerie de Gignac seront chargés en ce qui les concerne du présent arrêté.

Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent arrêté.
- Informe qu'en vertu de l'art.83.1025 du 28/11/1983 concernant les relations entre l'administration et les usagers, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de la présente publication.
- Publié le :

Jean-Philippe Moresmau
Maire de SAINT-GUILHEM-LE-DESERT

Fait à Saint-Guilhem-le-Désert, le 13 avril 2026

P.O. le 1^{er} adjoint O. FOUZES



Jean-Philippe Moresmau
Maire de SAINT GUILHEM LE DESERT.